

Contribution des 14 associations et collectifs regroupés en collectif « Non à l'Incinérateur »

Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Le Collectif « NON à l'incinérateur » regroupe 14 associations et collectifs du territoire autour d'Istres ainsi que des citoyens. Toutes ces communes sont impactées par ce projet, que ce soit par les épandages de digestats et/ou par les rejets aériens et les prélèvements dans la nappe de Crau.

Nous ne reprendrons pas ici le détail des contributions parfois très techniques et pertinentes déposées par les membres du collectif ou par d'autres organisations. Cependant, grâce à la diversité des organisations qui le composent, le Collectif a rassemblé un grand nombre d'arguments en défaveur de ce projet. Nous nous appuyons sur les documents émis par la Préfecture, fournis par Suez dans le cadre de l'Enquête Publique y compris ceux des Organismes d'Etat, sur les contributions déposées à date, sur les interventions lors des Réunions Publiques de Concertation, ainsi que sur nos propres recherches dans et hors du dossier Suez.

Nous souhaitons aussi privilégier l'aspect humain des impacts, importants comme le démontrent les nombreuses contributions de particuliers.

Nous allons lister nos arguments en défaveur de ce projet de manière aussi exhaustive que possible :

- 1) Absence de concertation préalable à l'Enquête Publique** puis réunions publiques totalement hors cadre légal pendant l'Enquête publique, alors que les dossiers sont déjà bouclés
- Accessibilité à l'information : plus de 7000 pages de dossiers au langage abscons. Impossible pour citoyen lambda de se faire une idée des impacts sans être un expert ce qui est contraire à l'esprit des Enquêtes Publiques.
 - ***Provoque une légitime défiance de la population***
 - ***est vécu comme un déni de démocratie et comme du mépris pour les habitants, un nombre très important de contributions font part de leurs craintes considérées comme quantité négligeables alors que le territoire est en overdose de pollutions.***
- 2) Provenance des déchets** : dans un rayon de 200 km et possiblement de Corse et d'Italie.
 - ***La découverte de cette information une fois l'Enquête publique lancée fait légitimement penser aux habitants que tout a été fait pour la dissimuler et que, leur refus de devenir la poubelle de PACA a été méprisé.***

3) Saturation du territoire : Ce projet est une des plus importantes installations de France. La qualité de l'air très dégradée : le secteur est déjà exposé aux pollutions industrielles du Golfe de Fos :

- décharge d'Entressen (1 légale + 1 illégale)
 - Arcelor Mittal
 - Nombreuses raffineries
 - Incendie du centre de déchets de St Chamas (1 mois de combustion)
 - Incendie de l'incinérateur Evéré
 - Torchages à répétition,
 - dépassements réguliers des seuils d'émissions,
 - congestion routière
 - nappe de Crau polluée aux PFAS,
 - et, on l'oublie souvent, les fumées allant du noir au gris-jaune, très polluantes, des - 10 à 15 navires de commerce au mouillage en permanence en face de Fos. Par vent de sud (le 2^e après le nord/nord-ouest dominant) toute cette pollution (particules ultrafines, soufre,...) arrose copieusement le territoire le l'Etang de Berre.
- et la liste est encore longue...
- Bref le territoire est déjà en overdose de polluants et de paysages industriels.

La ZIP de Fos compte déjà 17 sites Seveso (12 seuils hauts et 5 seuils bas). Elle compte déjà 2 incinérateurs, celui d'Evere et celui de Solamat Merex.

- ***Dans ce contexte, comment penser qu'on peut imposer une dose supplémentaire à ce territoire ? C'est indécent. Il faut au contraire inverser la tendance !***

4) Risques sanitaires et environnementaux :

Tant d'omissions, d'approximations, d'erreurs sont présentes dans ce dossier que la certitude d'impacts supplémentaires sur la santé et l'environnement sont entièrement fondées :

4.a. Menace sur la nappe de la Crau :

- Pompages au-delà des quotas déjà dans l'installation actuelle...
- En cas d'incendie, l'eau polluée s'infiltrera dans la nappe si les bassins de rétention ne sont pas vides (cas possible de certaines manipulations process ou de fortes pluies). Cf St Chamas où les eaux d'extinction ont été dirigées vers de pauvres bâches posées en catastrophe et non jointives.
- La nappe est déjà polluée aux PFAS (article La Marseillaise de mai 2026)

4.b. Méthaniseur : les craintes de nuisances olfactives et des risques industriels accrus sont bien réels. L'historique de nombreuses installations similaires le démontre.

4.c. Nuisances quotidiennes et trafic routier : le nombre (fluctuant) de camions prévus par Suez ne tient compte que des trajets « aller » et ne prend pas en compte les trajets « retour ». C'est en réalité le double des trajets affichés qu'il faut prendre en compte.

4.d. Incidents de fonctionnement régulièrement documentés :

4.e. Epanchages des digestats : la procédure de choix des agriculteurs est totalement opaque, de plus l'une des exploitations sur Arles appartient à l'un des agriculteurs récemment condamnés pour détention, vente et utilisation de pesticides interdits en France et dans l'UE.

Sur ce point la DDTM donne avis défavorable en raison de plusieurs irrégularités et « grosses lacunes » par rapports au code de l'environnement.

Aucune Enquête Publique ni réunions de concertations n'ont été mis en place dans plusieurs communes concernées.

L'information du public = pas d'information comme l'ont démontré plusieurs interventions en réunions publiques, y compris des interventions d'élus.

4.f. Le cas de l'incendie Evéré à Fos - éteint à l'eau de mer, les ressources en eau prévues dans l'installation s'étant révélées totalement sous-dimensionnées, doit être une alerte sur les prévisions en eau incendie du projet, là aussi réduites au strict minimum. Et à Istres il n'y a pas d'eau de mer !

4.g. Risque d'inondation par remontée de la nappe : le site du projet se trouve en zone de carrière, le document page 22 fait état d'un « risque nature » : Inondation par remontée de la nappe phréatique. Aucune mesure de prévention/protection n'a été prévue par l'exploitant, à notre connaissance.

4.h. micro crèches et nombreuses habitations (quartier de la Bayanne) dans un rayon de de moins de 2 km

- ***Du point de vue de notre Collectif, toutes les craintes sanitaires et environnementales de la population sont fondées tant les données fournies par Suez sont inexploitable. Elles ne peuvent en aucun cas rassurer la population qui se doit de refuser ce projet tant le contexte documentaire est suspect de dissimulations,***

d'approximations, dont nous ne savons pas si elles sont intentionnelles.

- ***"zone de sensibilité très élevée au risque de remontées de nappes par les sédiments", reconnue par SUEZ***

5) Incompatibilités avec la mitoyenneté de base militaire aérienne BA13 :

- La présence de la base militaire interdit toute surveillance aérienne indépendante.
 - La route d'accès appartiendrait à l'armée
 - La présence de l'incinérateur n'a pas été déclarée aux instances militaires or une telle installation peut présenter de nombreux risques pour la sécurité des avions. En particulier en cas d'incendie, ou autres incidents...
 - La chaleur fatale, dont le projet ne sait que faire, peut créer des risques thermiques et aérologiques
-
- ***Ce sujet n'impacte pas directement les habitants du territoire, mais renforce le sentiment « d'à peu près » général qui caractérise ce projet.***

6) Données manquantes :

Un grand nombre d'informations dans le dossier Suez ne présentent qu'une partie (celle qui les arrange) de la réalité :

- Absence de besoins locaux : Incinérateur Fos pas saturé du tout.
- Absence d'état des lieux complet, préalable du site (point zéro)
- Absence non justifiable de garanties financières en cas de pollution.
- Données incohérentes des quantités traitées, du nombre de camions, du Co2 produit,
- Activités cachées ? : Démantèlement de bateaux ? Cf Note non technique
- Capacité minimale de rétention disponible pour les eaux d'extinction : ce paramètre ne semble pas prévu dans le dossier.
- Récolement (remise en état après la fin d'exploitation) non budgété sérieusement.
- Non localisation des silos de stockages du digestat
- Risques thermiques et aérologiques, suite au dégagement de chaleur fatale, pour la base militaire

7) Les mesures et analyses des émissions et des paramètres de l'installation seront majoritairement faites **en autocontrôle**. L'historique des installations équivalentes démontre que cette méthode a été de nombreuses fois mise en défaut lors des contrôles DREAL.

- ***Cette pratique, économe pour l'exploitant, n'est pas fiable. Elle permet facilement toutes sortes de minorations ou dissimulations de dysfonctionnements. Elle est inacceptable pour les citoyens du territoire.***

8) Dévaluation du foncier à proximité de l'installation.

- ***Cet aspect essentiel pour les habitants a été totalement évacué des débats. C'est pourtant une injustice (de plus) majeure qu'ils devraient subir. Dans l'historique d'Istres, ce sentiment de passer par pertes et profits est ancré dans l'histoire, les combats et les traumas de la population. Il faut arrêter de faire comme si ça n'existait pas !***

9) Progrès du développement humain et du mieux vivre demain : Il est inconcevable que si peu d'avancées soient réalisées pour la réduction des déchets à la source, le recyclage effectif (pas la transformation en chaleur + déchets industriels spéciaux), la transformation sans pollution, ... De plus, il existe des solutions alternatives à l'incinération et à l'enfouissement qui sont à développer.

En conclusion : Tous ces arguments démontrent que ce projet comporte d'importants impacts NON MAÎTRISÉS et NON COMMUNIQUÉS sur le vécu et la santé physique et morale des population du territoire, ainsi que sur la nature et l'environnement. Il pose de nombreux questionnements légitimes (sur les procédures EUP, sur les données techniques, les impacts santé et environnement, etc...). Pour toutes ces raisons, le Collectif NON à l'incinérateur d'Istres s'oppose totalement à la poursuite du projet et à la construction de cette installation.

Les associations du collectif :

ADEVIMAP, ADPLGF, Alternatiba Ouest Étang de Berre Martigues, Collectif Air Santé Climat, Collectif Cistude, Collectif Sauvons nos Étangs, CAN Environnement, France Nature Environnement 13, L'Étang Nouveau, Marseille sans CSR, Respire, Imagin'Istres, Le Conseil Scientifique de l'Institut écocitoyen de Fos-sur-Mer, OPEEP

Nous contacter : istresnonincinerateur@gmail.com